

Transport alternatif : une voie prioritaire pour le SYCTOM

- Une stratégie globale de réduction des nuisances et des pollutions liées à son activité de traitement des déchets ménagers, passant par l'utilisation des transports alternatifs à la route (fluvial et ferroviaire)
- Un programme volontariste d'investissement et de développement du transport alternatif, notamment fluvial, en sortie de ses centres dès la conception de chaque nouveau projet

Le transport fluvial, mode de transport privilégié sur le territoire du SYCTOM



EN 2013 : 40 000 CAMIONS ÉVITÉS

D'ici à 2013, plus de 900 000 tonnes de matériaux sortant des centres du SYCTOM seront transportées par voie alternative (rail compris), désengorgeant les routes franciliennes.

- Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne traite, chaque année, 2,5 millions de tonnes de déchets ménagers produites par les 5,5 millions d'habitants de ses 85 communes adhérentes. Pour mener à bien sa mission de service public, le Syndicat dispose de centres de valorisation matière et énergétique des déchets ménagers.

LES MATÉRIAUX CONCERNÉS

Il s'agit des matériaux recyclables (journaux-revues-magazines, cartons d'emballages ménagers, flaconnages en plastique, ferrailles) ou valorisables (mâchefers, gravats, objets encombrants, compost, refus de tri).

Le transport fluvial des matériaux a commencé en 1995 avec l'évacuation des mâchefers (résidus d'incinération) du centre de valorisation énergétique à Ivry-Paris XIII vers leur lieu de transformation en soubassements routiers. Il est aujourd'hui généralisé à l'ensemble des centres du SYCTOM.

Les centres de tri des collectes sélectives du Syndicat évacuent les balles de journaux-revues-magazines jusqu'à Grand-Couronne, près de Rouen, où elles sont recyclées en bobines de papier journal pour revenir, par le même chemin, vers les papeteries franciliennes.